

Toulouse, le 2 juillet 2026

Arrêté n° A139-2026

**portant abrogation de l'arrêté n° A72-2026
et délégation de signature à Monsieur Mickaël GIRARD**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Arrête

Article 1 : l'arrêté n° A72-2026 est abrogé et remplacé par le présent arrêté ;

Article 2 : délégation de signature est donnée à Monsieur Mickaël GIRARD, Responsable du pôle Parc véhicules et Logistique à la Direction Générale Adjointe des Services Techniques Communs de Réseau31, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'exclusion des documents à destination des ministres, préfets, parlementaires, conseillers régionaux et conseillers départementaux (sauf délégués de Réseau31) :

Activité

- les courriers sans incidence financière aux prestataires et administrations,
- les actes de cession et d'acquisition de biens d'une valeur inférieure à 5 000 € ;
- les comptes rendus de réunion, les rapports divers liés à l'activité du pôle,
- les ordres de service sans incidence financière,
- les documents relatifs à la réalisation des opérations de contrôle et de vérification notamment ceux liés à leur réception,

Financier

- les bons de commande inférieurs à 5 000 € HT,
- les états d'acompte avant mandatement (quels que soient leurs montants) y compris les décomptes généraux et définitifs,

Ressources humaines

- les états de remboursement de frais et indemnités des agents placés sous son autorité,
- la gestion du temps de travail (heures supplémentaires, autorisations d'absence, congés, formation...) des agents placés sous son autorité ;

Article 3 : le présent arrêté sera publié sur le site institutionnel de Réseau31.

Sébastien VINCINI
Président

